

**Département des
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 25 Juin

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 17 Juin 2020

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie –Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-Francis, TEXTORIS Dominique, TREMOUILLE Arnaud, TROTIN Sylvie, CATHALA Jérôme, DARNER Marie , BEZAULT Alexandre, CAMPS Claude, MARY Bernard, FERRER Lucy, SERRIE Jean-Pierre, COLMENERO Carole, GUY Fernand, GONZALVEZ Colette, TILLOIS Pierre, LAFRANCAISE Yolande, MONELLS Christophe, MORELL Monique, GRIEU Alain, Brigitte LESIEUR ,CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Marina PICORNELL

Objet : **2020/05/07** : Adhésion à l'AURCA- Agence d'urbanisme catalane et désignation des représentants de la commune

Matière : **Affaires générales**

Rapporteur : Didier MALE

L'agence d'urbanisme catalane a été sollicitée par la commune de BOMPAS pour mettre en œuvre la convention bourg centre avec la région Occitanie. L'AURCA intervient à la demande des communes adhérentes sur les problèmes d'aménagement et d'urbanisme.

Le montant de l'adhésion est de 1 euro par habitant, soit pour BOMPAS : 7 356 €

Il s'agit d'un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'ingénierie partenariale créée à l'initiative des élus et de l'État en 2007. Elle a pour objet d'accompagner les Collectivités dans la définition des politiques d'aménagement et de développement durable du territoire, celle-ci a notamment pour missions de :

- Suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- Accompagner les coopérations transfrontalières...

L'AURCA intervient pour les partenaires publics adhérents à l'association dans le cadre d'un programme partenarial de travail qui constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence. Ce document est élaboré chaque année par l'AURCA et validé par ses membres. Il définit les besoins de connaissance et identifie les axes de travail intéressants, directement ou indirectement, l'ensemble des adhérents dans un objectif d'intérêt commun:

- Contribuer à renforcer l'ingénierie territoriale au service des collectivités adhérentes ;
- Mutualiser les différents systèmes d'observation et de suivi des indicateurs et développer l'acquisition et la mise en commun de données et d'études ;
- Conforter l'intégration du territoire aux réseaux et démarches nationales, régionales et transfrontalières ;
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

Objet : 2020/05/07 : Adhésion à l'AURCA – Agence d'urbanisme catalane et désignation des représentants de la commune P2/2

- Préparer les projets de territoire intercommunaux et leurs déclinaisons dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- Développer les démarches prospectives et la prise en compte des enjeux en matière d'habitat, de mobilités, d'environnement, d'économie en contribuant notamment à la réalisation de documents sectoriels ;
- Promouvoir des projets et stratégies territoriales intégrées et harmonisées avec les politiques publiques et les dynamiques territoriales et participer à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification de portée stratégique tels que les SCOT ou les PLUi ;
- Diffuser les connaissances et partager les enjeux et problématiques liés aux domaines d'intervention de l'agence.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour accepter l'adhésion de la commune de BOMPAS à l'AURCA et pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant, afin de représenter la commune au sein de l'AURCA. Les différents groupes ont été invités à déposer leur liste auprès de Mme le Maire

Mme le Maire propose la répartition suivante :

Titulaire : Laurence AUSINA, Maire
Suppléant : Didier MALE, 1^{er} Adjoint

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

Article 1 : **APPROUVE** l'adhésion de la commune de BOMPAS à l'Agence régionale catalane (AURCA) °

Article 2 : **DIT** que le montant de la cotisation à l'association est de 1 €/an / habitant et sera basé sur la population totale INSEE au 1^{ER} janvier 2020 .

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020

Article 4 : **DESIGNE** le représentant de la commune ainsi que son suppléant aux assemblées de l'agence d'urbanisme catalane (AURCA) selon les candidatures présentées par les différentes listes.

Ont été désignés :

Titulaire : Laurence AUSINA, Maire
Suppléant : Didier MALE , 1^{er} Adjoint

Pour extrait certifié conforme
Mme le Maire
Laurence AUSINA



Vote

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

PUBLIÉ LE... 26 JUIN 2020